

PV du Conseil Municipal du 27 mai 2024

20h en salle du Conseil à MAISSE

Présents : Mesdames et Messieurs, PERRON Eric, LENGLET Jean-Marc, MOULINOX Stéphanie, DUPERRIER Xavier, PIERROTTET Christine, BAR Isabelle, PONAMAN Rudy, CHANCLUD Aline, RAYMOND Laurent, ANNE Brigitte, JINGEOT Nathalie, LECOMTE Laetitia, DAMIDE Cécile, SOIGNON Grégory, COURBON Aurélie, DUPERCHE Claude, REDONNET Denise, CHAILLOU Patrick

Absents :

BOURET Yoan,
JINGEOT Gilles, pouvoir à Nathalie JINGEOT,
LEGRAND Pascal,
WOZNIAK Sandrine,
CHARBONNIER Sébastien.

Le président de la séance est Eric PERRON, Maire de MAISSE.
Le quorum est atteint.

Les secrétaires de séance sont :

- Jean-Marc LENGLET,
- Xavier DUPERRIER.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 avril 2024 ;
- ✓ 2024/33 Transport scolaire communal – Modification du règlement
- ✓ 2024/34 Participation Transport scolaire 2024-2025
- ✓ 2024/35 Spectacle du 13 juillet 2024 – Autorisation accordée au Maire
- ✓ 2024/36 Personnel communal – Prime facultative relative au pouvoir d'achat
- ✓ 2024/37 Contentieux Commune de Maisse / Architecte, dans le dossier du toit de l'Eglise Saint-Médard – Autorisation d'ester en justice accordée au Maire
- ✓ 2024/38 Mise à jour des commissions municipales
- ✓ 2024/39 Association des Petites Villes de France – Motion du Conseil Municipal
- ✓ Questions diverses.

Procès-verbal des échanges

Eric PERRON : Merci à toutes et tous d'être présents. Merci au public. La séance est enregistrée afin de permettre d'établir le procès-verbal.

✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 avril 2024 ;**

Eric PERRON : Nous vous avons adressé le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 avril 2024. Je remercie les deux secrétaires de séance : Xavier DUPERRIER et Nathalie JINGEOT. Il y a eu quelques commentaires qui ont été pris en compte. Y-a-t-il d'autres observations ?

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **2024/33 Transport scolaire communal – Modification du règlement**

Eric PERRON : Nous avons évoqué cette question il y a quelques jours. Je laisse la parole de Madame Stéphanie MOULINOUX qui va vous expliquer la teneur des modifications proposées pour la rentrée de septembre 2024.

Stéphanie MOULINOUX : Nous souhaitons rajouter au règlement de transport scolaire les phrases suivantes :

« Les inscriptions seront ouvertes en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent et/ou dont les enfants de la fratrie fréquentent simultanément l'école élémentaire La Girafe et l'école maternelle Pomme de Pin. La priorité d'inscription est également accordée aux familles monoparentales qui travaillent. Par ailleurs, toute autre situation peut être étudiée au cas par cas. Une attestation de votre employeur vous sera demandée obligatoirement ainsi qu'un justificatif de domicile. »

Il s'agit de prioriser les familles maissoises dont les parents travaillent car il y a un problème de place dans le bus scolaire. Comme la Région ne nous donne pas de réponse sur les possibilités de paiement du bus, on va déjà faire comme ceci pour limiter le nombre d'enfants dans le bus. Il y a une réunion le 4 juin au cours de laquelle on va poser des questions.

Jean-Marc LENGLET : Je ne vois pas la notion « *maissoise* » dans les phrases.

Stéphanie MOULINOUX : A partir du moment où on demande un justificatif de domicile, ce sont les Maissois.

Nathalie JINGEOT : Peut-être faut-il le préciser.

Aurélien COURBON : Que mentionnera l'attestation employeur ?

Stéphanie MOULINOUX : Cela précisera juste que la personne travaille et ne peut donc pas emmener ses enfants à l'école.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **2024/34 Participation Transport scolaire 2024-2025**

Eric PERRON : En réunion on a parlé ensemble de la participation aux frais de transport pour les collégiens. Nous avons convenu de proposer 40 euros pour les collégiens et 60 euros pour les lycéens. Nous devons poser la question de la possibilité, notamment technique, de ces montants différenciés.

DGS : Pour l'instant, nous n'avons eu qu'une réponse orale qui nous indique que cela est possible.

Eric PERRON : Donc, jusqu'à maintenant et depuis très longtemps, la participation de la municipalité était de 31 euros. Nous vous proposons donc de passer à 40 euros pour les collégiens et 60 euros pour les lycéens.

Claude DUPERCHE : Quel que soit le lieu d'enseignement ?

Stéphanie MOULINOUX : Oui exactement.

Eric PERRON : Et quel que soit le collège ou le lycée.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **2024/35 Spectacle du 13 juillet 2024 – Autorisation accordée au Maire**

Eric PERRON : Le coût total du spectacle est de 22 363,20 euros TTC. Il y a un acompte de 8 945,28 euros qui a déjà été versé pour bloquer l'événement. Il reste à valider en conseil municipal le solde pour un montant de 13 417,92 euros TTC. Rappel des horaires : 21h00->21h30 : Distribution des lampions, 22h : Départ de la Place du Jeu de Paume vers le Stade, 23h : Spectacle. Puis retour sur la place pour la soirée organisée par Anim'Maisse.

Le prestataire vient le 30/05 à 10h. Jean-Marc y sera. Vient qui veut, au stade de Maisse.

Y-a-t-il des questions sur cette soirée ? sur l'organisation ?

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **2024/36 Personnel communal – Prime facultative relative au pouvoir d'achat**

Eric PERRON : Cette prime pouvoir d'achat a été mise en place en 2022 par le Gouvernement afin de rattraper l'inflation. Cela concerne les agents de la fonction publique territoriale. Vous avez les montants ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond maximum de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet	Montant proposé au vote
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et <= à 27 300 €	700 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et <= à 29 160 €	600 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et <= à 30 840 €	500 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et <= à 32 280 €	400 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et <= à 33 600 €	350 €	175 €
Supérieure à 33 600 € et <= à 39 000 €	300 €	150 €

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail. La prime doit être versée impérativement avant fin juin 2024. Nous avons reçu le 14/05/2024 l'avis favorable du Comité Social Territorial du 06/05/2024.

Nous en avons parlé l'autre jour en pré-conseil. Est-ce que quelqu'un a des commentaires ? ou une observation ?

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **2024/37 Contentieux Commune de Maisse / Architecte, dans le dossier du toit de l'Eglise Saint-Médard – Autorisation d'ester en justice accordée au Maire**

Eric PERRON : EDILIANS est la société qui avait fait le toit de l'Eglise de Maisse. Cette société se pourvoit en cassation et pour nous défendre, il nous faut forcément un avocat spécialisé. On ne peut pas continuer avec notre avocat actuel. Je vous demande donc de m'autoriser désigner le cabinet ROUSSEAU & TAPIE Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation 229 boulevard Raspail - 75014 Paris pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et ester en justice.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **2024/38 Mise à jour des commissions municipales**

Eric PERRON : Plusieurs conseillers ont exprimé le souhait de créer une « *Commission Ressources Humaines* ». Il en a été question lors du pré-conseil. Vous connaissez ma position. Je n'y suis pas favorable. Nous avons déjà beaucoup de commissions. Est-ce que cette nouvelle commission va apporter quelque chose ? Je n'en suis pas persuadé. La délégation relative à la gestion du personnel, je ne la détiens pas tout seul, puisque j'avais donné une délégation à Monsieur Jean-Marc LENGLET. Créer une commission RH, cela remet en cause le travail du DGS qui a cette fonction...

Christine PIERROTTET : Mais pas du tout. C'est en collaboration avec le DGS.

Eric PERRON : J'espère bien qu'il en sera ainsi.

Nathalie JINGEOT : Il y a déjà eu des commissions RH dans le passé à Maisse.

Eric PERRON : Certes, mais quand on regarde les autres communes du secteur, il y a très peu de commission RH. Ou alors, dans des grosses communes avec 200 ou 300 employés.

Christine PIERROTTET : A Vert-Le-Petit, il n'y a pas 200/300 employés.

Eric PERRON : Je l'apprends.

Jean-Marc LENGLET : Sous l'ancienne mandature, je parle sous le contrôle de Claude, il y avait une commission RH.

Patrick CHAILLOU : Une commission RH est un plus. Ce n'est pas une barrière. Cela permet d'ouvrir le débat, notamment pour les recrutements. Personne n'est infaillible. Et le recrutement, c'est très compliqué.

Nathalie JINGEOT : Il y a des compétences autour de la table et autant s'en servir.

Eric PERRON : Le DGS vous a indiqué à l'écran les fonctions et sujets qui peuvent être abordés par cette commission.

Crédits budgétaires

Durée hebdomadaire du travail

L'implantation des services et l'affectation des immeubles

Fixation de la liste des emplois bénéficiant d'un logement de fonction

Création et suppression des emplois de titulaires

Régimes indemnitaires des employés municipaux

Avantages sociaux

Brigitte ANNE : Cette liste, elle vient d'où ? Ce n'est pas ce qui avait été convenu. On avait dit qu'aujourd'hui on créait la commission et que la prochaine fois on décidait des sujets. Cela devait faire partie d'une deuxième délibération.

DGS : La gestion des ressources humaines dans une mairie est séparée entre le maire qui est l'exécutif et le conseil municipal qui est l'assemblée délibérante. Et vous avez des thèmes qui appartiennent à l'un et des thèmes qui appartiennent à l'autre. Evidemment tout cela se fait en bonne intelligence, mais vous avez les sujets généraux, relatifs à l'organisation générale qui relèvent du conseil municipal, et vous avez les sujets plus individuels (les agents en tant qu'individus) qui relèvent du Maire. La commission que vous souhaitez créer étant une émanation du Conseil Municipal, elle ne peut pas avoir plus de pouvoir que n'en a l'actuel conseil municipal. Ici, je vous précise les thèmes qui sont de l'ordre du conseil municipal et donc de la commission RH si vous souhaitez vous emparer de ces sujets.

Nathalie JINGEOT : Où ont été pris ces thèmes ?

DGS : J'ai consulté divers documents, mais là, j'ai repris une note de l'AMF, Association des Maires de France. Une note qui précise la répartition des rôles entre le Maire et le Conseil Municipal. Je vous ai fait une synthèse des thèmes qui relèvent du Conseil Municipal. Evidemment, il y a des choses qui se chevauchent, mais il y a une répartition des rôles qui est organisé ainsi.

Brigitte ANNE : On aurait pu arriver à la même liste, mais ce n'est pas ce qui avait été convenu en pré-conseil.

Claude DUPERCHE : On peut délibérer uniquement sur la création de la Commission.

Eric PERRON : On en reparlera au Conseil Municipal de juin.

Vote : Adopté à la majorité (4 abstentions : Eric PERRON, Xavier DUPERRIER, Claude DUPERCHE, Denise REDONNET).

Christine PIERROTTET : Il me semble qu'il faut désigner les membres de cette commission RH, vice-président et rapporteur.

Eric PERRON : Est-ce que quelqu'un souhaite se présenter comme vice-président de cette commission ?

Brigitte ANNE : Je propose que nous commençons par les membres.

Eric PERRON : Qui souhaite être membre de cette commission ?

Après échanges dans la salle, la liste ci-dessous est arrêtée :

- *Rapporteur : Madame Aline CHANCLUD ;*
- *Membres : Madame Stéphanie MOULINOUX, Monsieur Rudy PONAMAN, Madame Brigitte ANNE, Madame Nathalie JINGEOT, Madame Laetitia LECOMTE.*

Eric PERRON : Qui souhaite être vice-président ?

Brigitte ANNE : Je propose que la commission se réunisse pour désigner son vice-président.

Christine PIERROTTET : Faut-il quelqu'un de l'opposition ?

Aucun membre de l'opposition ne souhaite intégrer la commission.

Vote : Adopté à la majorité. (4 abstentions : Eric PERRON, Xavier DUPERRIER, Claude DUPERCHE, Denise REDONNET)

✓ **2024/39 Association des Petites Villes de France – Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites villes de France**

Eric PERRON : Nous avons reçu une demande de l'association des Petites Villes de France qui se plaint des mesures d'économie demandées aux collectivités locales par l'Etat. Cela impacte le budget des petites communes. Vous avez été destinataires du document. Y-a-t-il des commentaires ? Ce n'est qu'une motion pour être solidaire.

Laurent RAYMOND : Cette association représente les petites communes jusqu'à combien d'habitants ?

DGS : Jusqu'à 25 000 habitants.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Questions diverses.**

Eric PERRON : Y-a-t-il des questions diverses ? Je vous propose un tour de table.

Stéphanie MOULINOUX : Le critérium des jeunes conducteurs s'est déroulé mardi dernier et s'est très bien passé. Nous avons une gagnante, qui est invitée aux 24H du Mans avec ses parents.

Je regrette que, malgré les barrières et l'arrêté, il y ait encore eu des voitures garées sur la place ce qui a retardé les opérations d'installation. Les 2 voitures en cause ont été verbalisées.

Patrick CHAILLOU : Est-ce qu'on a le choix de la date ?

Stéphanie MOULINOUX : Oui et non. On choisit le mois, mais pas le jour exact.

Patrick CHAILLOU : Avec le lundi férié, cela a perturbé le stationnement sur le samedi, le dimanche et le lundi. De plus, c'est compliqué car le personnel communal n'est pas présent.

Eric PERRON : On a surveillé. Mais certains automobilistes ne font pas attention.

Jean-Marc LENGLET : Comme il y a de la place et qu'on est laxiste sur les verbalisations, des personnes d'autres communes viennent stationner leur véhicule sur la place pour la semaine. J'ai donc demandé à notre ASVP d'être plus strict. Je réfléchis même à mettre des parcmètres sur la place.

Xavier DUPERRIER : Pour votre information, samedi, il va y avoir une après-midi « *Jeux de société* », à la bibliothèque pour les 8/15 ans. On a été discret jusqu'ici car on ne savait pas s'il y aurait beaucoup d'inscrits. Comme il reste des places, j'ai mis l'information sur les réseaux sociaux.

Brigitte ANNE : Il y a la soirée orientale le 15 juin. 42 euros pour les adultes et 12 euros pour les enfants.

DGS : La Trésorerie ne souhaite pas que cela passe par la régie communale, d'autant qu'elle n'est pas totalement finalisée. Il serait préférable que cela passe par une association. C'est l'association qui encaisse via la Maison de la Presse. Puis l'association reversera les sommes via une délibération de recettes.

Christine PIERROTTET : Il faut donc trouver une association.

Xavier DUPERRIER : Comment formule-t-on l'affiche ?

Jean-Marc LENGLET : Du coup, ne changeons pas l'affiche. Le chèque doit être déposé à la Maison de la Presse.

Christine PIERROTTET : Pour l'association, j'ai une piste. Sous réserve que l'association accepte.

DGS : Il faut bien veiller à ce que les chèques ne soient pas libellés à l'ordre du Trésor Public. Pour la prochaine fois, la régie devrait être opérationnelle.

Claude DUPERCHE : Je voudrais remercier les services techniques et les employés communaux pour le concert de samedi après-midi qui s'est bien déroulé : montage de la scène, concert... jusqu'aux premières gouttes d'eau.

Denise REDONNET : Samedi, il y avait aussi le hit-parade de la bibliothèque. Tout s'est bien passé. Il y avait aussi un classement pour les enfants. Certains lecteurs sont à plus de 100 livres par an. Les vainqueurs ont eu des cadeaux. Ce hit-parade était une première. On verra si on reconduit l'année prochaine.

J'ai aussi une demande pour Monsieur le Maire : une personne demande si à la place de l'arbre centenaire à l'angle du Prieuré Saint Eloi qui a été abattu, on ne pourrait pas mettre une plaque avec un poème.

Patrick CHAILLOU : Samedi, il y avait le départ de Lionel FUMOUX, entré comme sapeur-pompier volontaire en 1986. Il finira son service le 23 juin. C'était une belle cérémonie. Photos à mettre dans le prochain Petit Maissois.

Grégory SOIGNON : Il y a toujours des difficultés à circuler sur certains trottoirs car les riverains n'entretiennent pas. Les personnes en fauteuil ne peuvent parfois plus passer du tout. Il y a parfois des chardons ce qui peut être dangereux notamment pour les enfants car les épines sont à hauteur des yeux. Que faisons-nous ?

Eric PERRON : Il y a un formulaire et un courrier-type, tout est prêt.

Jean-Marc LENGLET : Un imprimé a été établi en mairie avec le rappel et le motif. Il suffit de le signer et de le mettre dans la boîte aux lettres. Cet imprimé est disponible en mairie.

Eric PERRON : Avant de le mettre dans la boîte aux lettres, il faut en prendre la photo et la communiquer en mairie pour qu'on puisse en assurer le suivi. C'est ce que l'on a fait pour les arbres et les haies. On peut noter des résultats notables.

Aline CHANCLUD : Tous les élus sont invités au barbecue du CCAS qui aura lieu le 14 juin à 12h à côté du gymnase.

Prochaines dates à retenir :

- Dimanche 9 juin : Elections européennes. Bureaux ouverts de 8h à 20h.
- Jeudi 13 juin à 20h : Réunion publique Courty.
- Le pré-conseil est décalé au mercredi 19 juin à 19h.
- Vendredi 28 juin à 20h : Conseil Municipal

Eric PERRON : Je vous propose de clôturer la séance.

La séance est levée à 20h48.

Signatures :

Eric PERRON
Maire de MAISSE



Jean-Marc LENGLET
Secrétaire de séance



Xavier DUPERRIER
Secrétaire de séance

